

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA  
Séance du 13 avril 2023**

Nombre de Membres			L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	
11	11	10	
<b>Date de convocation</b>		<b>Présents :</b> TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, ROSSI Antoine, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI	
06 avril 2023			

<b>Date de convocation</b>		<b>Absents :</b> Denis TERRACHON	
06 avril 2023		<b>Représentés :</b> Christelle TOMASI, Aimée LUSINCHI	

*Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M Leschi Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a acceptées*

**DCM-2023-04-11 : Affectation Du Résultat D'exploitation M14 Lotissement**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 et l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, ouïe M. le Maire, et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Section Fonctionnement : affectation au déficit reporté C/ 002 : 46 678.58 euros

Le Conseil Municipal décide par :

10 voix pour

00 voix contre

00 abstention

d'approuver l'affectation du résultat.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire

Jacques André TOMASINI

